



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20201215-00012001-02

Délibération n°2020.00120

Logement - Evolution du COmité de Cltoyen-nes pour la Transparence dans l'Attribution des Logements (COCITAL)

Séance du 15 décembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 31

absents représentés : 2

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL (à partir de la délibération n°2020.00103), M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Mélanie ZEDE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Houria ATTLANE donne pouvoir à M. Michael VAQUETA

ABSENT NON REPRESENTÉ :

Mme Julie MOREL (jusqu'à la délibération n°2020.00102)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00120

Logement - Evolution du Comité de Citoyen-nes pour la Transparence dans l'Attribution des Logements (COCITAL)

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Julie MOREL, Adjointe au Maire, déléguée à la Solidarité et à l'Habitat,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu la délibération du 27 juin 2017 relative à la mise en place d'une grille de cotation pour l'attribution d'un logement social à Mitry-Mory,

Vu la délibération du 10 avril 2018 relative à la mise en place du Comité de Cotation et du Comité Citoyen pour la Transparence dans l'Attribution des Logements (COCITAL),

Considérant qu'il y a lieu de redynamiser les séances actuelles en suscitant de l'intérêt, des questionnements et des suggestions en rendant les participants acteurs et force de propositions,

Considérant que par souci de transparence, il est nécessaire de rendre compte à l'ensemble des Mitryen-ennes et plus particulièrement tous les demandeurs de logement des bilans de cotation et des attributions, et de continuer à informer sur l'évolution des lois relatives au logement social,

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité du 1^{er} décembre 2020,

DELIBERE **A l'unanimité**

APPROUVE la proposition de modifier les compositions des Comité de cotation et du Comité de Citoyen-nes pour la Transparence des Attributions de Logement.

DECIDE de procéder à l'élection à main levée des représentants de la commission solidarité du comité de cotation.

APPROUVE que le Comité de cotation se réunit une fois par an et autant de fois que nécessaire.

APPROUVE que le COCITAL se réunit une fois l'année.

DESIGNE les représentants de la commission solidarité du comité de cotation :

-Julie MOREL
-Christine DELSAUX
-Luc MARION
-William GALLÉ

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.